

LES DIRECTIVES DE L'ÉGLISE

I. Le « Directoire pour la pastorale des sacrements »

Le *Directoire pour la pastorale des sacrements* * « rappelle des principes et des règles pratiques qui doivent aider chaque pasteur à former son jugement prudentiel en face de chaque cas précis¹ ». Cette phrase du Rapport de S. Exc. Mgr Guerry, qui sert d'introduction au *Directoire*, exprime très exactement, semble-t-il, l'intention qui a présidé à l'élaboration de ce document, et indique du même coup en quel esprit nous devons l'accueillir et nous y conformer. C'est essentiellement un document *pastoral*, placé sous le signe de la vertu cardinale et surnaturelle de *prudence*. Pastoral, le *Directoire* l'est par son origine : il émane d'une « Assemblée de pasteurs, traitant uniquement de problèmes pastoraux² »; pastoral, il l'est par le but, « positif et apostolique », qu'il se propose, de « susciter un grand mouvement d'évangélisation sacramentelle³ »; pastoral, il l'est enfin par ses destinataires, les prêtres, en tant que pasteurs subordonnés, et les fidèles, en tant que membres du Corps de Jésus-Christ. Aussi ne faudrait-il pas, sous peine de fausser la perspective, tenter de classer le *Directoire* dans l'une ou l'autre des catégories classiques de documents épiscopaux, ou de traités théologiques ou canoniques. « Ce n'est point un traité de théologie morale, ni de droit canonique, ni de liturgie sur les sacrements. Ce n'est point non plus un traité de spiritualité sacramentaire à l'usage du

* Éditions Bonne Presse, 80 pp. Éditions Fleurus, Collection « Pastorale ».

1. *Directoire pour la pastorale des Sacrements à l'usage du clergé, adopté par l'Assemblée plénière de l'Épiscopat pour tous les diocèses de France*, Édition Bonne Presse, p. 18.

2. *Ibid.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 18.

clergé⁴ »; on pourrait ajouter : ce n'est ni une ordonnance, ni un mandement, ni un catéchisme, ni un syllabus, ni un code. Et l'on pourrait dire tout aussi bien que, en un certain sens, il est tout cela à la fois. Les pasteurs de l'Église de France s'adressent à ceux que le pontifical romain appelle leurs *providi cooperatores*, et leur donnent des *directives* en vue de cette collaboration prudentielle : directives fondées sur la Tradition catholique envisagée dans toute son ampleur et exprimée par l'ensemble des sciences sacrées, Écriture, Liturgie, Actes du Magistère, Dogme, Morale, Droit canonique, Ascétique, etc. Ce faisant, ils donnent avec autorité un double enseignement, particulièrement opportun : la théologie pastorale, en tant que science, si elle ne se confond pas avec les autres branches de la théologie, ne saurait en être isolée; et la pratique pastorale, loin de se réduire à un ensemble de recettes empiriques et individuelles, requiert impérieusement du pasteur, non seulement qu'il soit initié et formé à chacune des disciplines ecclésiastiques, mais encore et surtout qu'il en réalise personnellement une « synthèse » harmonieuse, charpentée, toujours perfectible, certes, et orientée explicitement vers l'apostolat⁵.

Le *Directoire* veut éviter que le zèle pastoral ne s'égaré dans les sentiers tortueux de la fantaisie personnelle, si bien intentionnée soit-elle; il veut que le prêtre chargé d'âmes ne limite pas son horizon à « sa » paroisse, à « sa » communauté⁶; et pour atteindre ce but, au lieu de tracer des limites et de dresser des barrières, il met en vigoureux relief le mystère de l'Église, dans toute sa richesse⁷; il rappelle avec insistance ce principe premier de toute l'action pastorale : tout contact avec les fidèles, à l'occasion d'un acte quelconque du ministère, entraîne pour le prêtre l'obligation grave d'un effort éducatif⁸. On ne saurait être trop attentif à ce caractère résolument *ecclésial* du *Directoire* : pas de pastorale sans un amour éclairé, exigeant et passionné de la *Mater Ecclesia*.

Notons aussi comme une nouveauté lumineuse et réconfortante ces articles où, sur des points particulièrement délicats et souvent douloureux, le *Directoire*, sans prétendre se substituer à la prudence du pasteur ou lui dicter des solutions toutes faites, n'hésite cependant pas à descendre dans le détail et donner les règles précises d'une véritable unité d'action, fondée sur la cha-

4. *Ibid.*, p. 17.

5. Voir notamment *ibid.*, pp. 31 ss.

6. *Ibid.*, art. 7, p. 43.

7. Cf. *ibid.*, pp. 31, 41 ss.

8. *Ibid.*, p. 22.

rité⁹. Signalons encore le souci constant et purement apostolique des non-pratiquants, ces chrétiens de la périphérie : paschatins, divorcés remariés, etc. Soulignons enfin — et avec quelle respectueuse reconnaissance — combien l'on sent, à chaque ligne du *Directoire*, que les évêques de France font confiance aux prêtres de France et font appel à leur esprit de foi, à leur sens sacerdotal.

*
**

Il était impossible d'analyser ou de résumer en quelques pages le *Directoire*, et il aurait été impertinent de prétendre le « présenter », puisqu'il est précédé d'une introduction éminemment qualifiée. On ne pouvait même pas songer en tracer un « portrait » fidèle. En attirant l'attention, de façon très fragmentaire, sur quelques aspects proprement pastoraux de ce document, on a voulu tout simplement, *pro virili parte*, exprimer la reconnaissance de l'Église de France envers ses pasteurs, et inciter à une lecture, une étude et une méditation assidues de leurs directives, afin que le « vénérable collège des prêtres » soit vraiment « uni à l'évêque comme les cordes à la lyre », n'ayant avec lui « qu'une seule et même pensée¹⁰ ». En souhaitant que beaucoup de prêtres puissent dans le *Directoire* sujets d'oraison et thèmes de prédication, et aussi peut-être que l'enseignement théologique y trouve de précieuses orientations, ne peut-on former le vœu de voir bientôt paraître ce second *Directoire* sur la messe que nous promet l'article 77 (page 70, note), puis un autre sur le catéchisme, que laisse espérer Mgr Guerry dans son Rapport¹¹ ?

Qu'il soit permis, pour conclure, de citer simplement une phrase de ce Rapport : « Le *Directoire* épiscopal est la preuve même qu'il existe, au milieu du XX^e siècle, une Église en France qui est une réalité¹² », — en la rapprochant de cette pensée du R. P. Congar : « Le spectacle que donne présentement l'Église est beau et réconfortant¹³. »

EUGÈNE VIALE.

9. Voir notamment articles 15, 16, 28, 38, 53, 58, 75.

10. Ignace d'ANTIOCHE, *Lettre aux Éphésiens*, ch. IV.

11. *Directoire*, p. 37.

12. *Ibid.*, p. 39.

13. Yves-M.-J. CONGAR, *Vraie et fausse Réforme dans l'Église*, p. 571.